

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

112081 - A propos du hadith selon lequel Ali a fait aumône de sa bague tout en s'étant incliné

question

J'ai entendu que la parole du Très-haut: **Vous n'avez d'autres alliés qu' Allah, Son Prophète et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de la zakat et s'inclinent devant le Seigneur.** (Coran,5:55) fut révélée quand Ali ibn Abi Talib fit aumône de sa bague alors qu'il était prosterné. Est-ce exact?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Ce hadith est apocryphe. Il est inventé et diffusé par des menteurs dans le but de confirmer le mérite d'Ali (P.A.a). Or les mérites de ce dernier sont si nombreux et bien connus qu'il n'a pas besoin d'un tel mensonge. Quand on médite sur le hadith, on comprend qu'il ne confère aucun mérite à Ali (P.A.a). Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah l'a expliqué en ces termes: «Des menteurs ont inventé un hadith selon lequel le verset ci-dessus fut révélé quand Ali donna sa bague en aumône alors qu'il était en prière. Ce qui est un mensonge de l'avis de tous les ulémas connaisseurs (des traditions transmises). Son caractère mensonger se vérifie de différentes manières:

-l'expression ceux-qui renvoie au pluriel alors qu'Ali est un.

-la conjonction de coordination waaw n'introduit pas une situation en cours car si tel était le cas ,il ne serait permis de prendre pour allié que celui qui donne la zakat alors qu'il s'incline, ce qui exclut les autres compagnons et proches parents (du Prophète)

-on ne loue quelqu'un que quand il accomplit un acte obligatoire ou recommandé. Or,

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

l'acquiescement de la zakat pendant qu'on prie n'est ni obligatoire ni recommandé à l'avis unanime des ulémas de la communauté (musulmane) En plus, celui qui prie est (assez) occupé.

- si l'acquiescement de la zakat pendant la prière était bon, il n'y aurait aucune différence entre l'état d'inclinaison et les autres. Bien au contraire, il serait plus facile de le faire quand on est assis ou debout.

-Ali n'avait pas à payer la zakat du temps du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)

-Ali ne possédait pas de bague. A l'époque les gens n'en portaient pas. Ils avaient attendu jusqu'au moment où le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) adressa une correspondance à Chosroes et qu'on lui dit qu'ils (les destinataires) ne recevaient pas un message non porteur d'un cachet. C'est alors qu'il se fit fabriquer une bague en argent portant la mention: Muhammad est le Messager d'Allah.

- donner autre chose en guise de zakat est préférable au don d'une bague. Mieux, la majorité des jurisconsultes disent qu'il ne suffit pas de donner une bague en guise de zakat.

-selon le hadith, Ali aurait donné sa bague après avoir été sollicité. Or, on ne loue qu'un donneur de zakat qui agit vite et spontanément donc sans attendre d'être sollicité.

-le discours (véhiculé) dans le verset se situe dans le contexte de l'interdiction de s'allier avec des mécréants et de préférer s'allier avec les croyants, comme l'indique bien le contexte.» Minhadj as-Sunna an-Nabawiyyah (2/30-32).

Interrogé sur ce hadith, cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Ce hadith n'est pas authentique. Al-Hafedh Ibn Kathir l'a mentionné dans son Tafsir et l'a jugé faible à cause de la faiblesse des hommes constituant la chaîne de ses rapporteurs dont certains sont inconnus. Ibn Kathir a précisé qu'aucun uléma, à sa connaissance, n'avait trouvé que l'acquiescement de la zakat en posture d'inclinaison avait un mérite.**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a mentionné dans Minhadj as-Sunna que le hadith était apocryphe. Ceci permet de savoir que la parole du Très-haut: **alors qu'ils s'inclinent** signifie qu'ils restent humbles et soumis à Allah le Très-haut car l'inclinaison et la prosternation traduisent l'extrême soumission. Le croyant donne de l'aumône en toute humilité et ne se montre pas orgueilleux, hautain, hypocrite ou désireux de se faire entendre.. Allah est le garant de l'assistance.» Madjmou fatawa d'Ibn Baz (26/218).

Allah le sait mieux.